

**Délibération n°2025-59**

**Thème : BUDGET ET FINANCES 8**

**Objet : Réhabilitation du Stade Alain Prieur : demandes de subventions**

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-quatre du mois de juin, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 18 juin 2025 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

**Membres en exercice : 27    Membres présents : 19    Pouvoirs : 6    Suffrages exprimés : 25**

**Étaient présents :**

Gilbert BOYER ; David GEHANT ; Michel DALMASSO ; Thomas CHERBAKOW ; Sylvie SAMBAIN ; Caroline MASPER ; Karima COEURET ; Sandrine LEBRE ; Emmanuel LUTHRINGER ; Aurélie ANNEQUIN ; Lisa MARCEL ; François PREVOST ; Antoine DE RUFFRAY ; Didier DERUPTY ; Maryse Anne-Marie CHABAUD ; Robert USSEGLIO ; Christian CHIAPELLA ; Patricia PAUL ; Philippe VUILQUE.

**Étaient représentés :**

Mme Danièle KLINGLER donne procuration à M. François PREVOST  
M. Geoffroy GONZALEZ donne procuration à Mme Lisa MARCEL  
M. Michel CHAPUIS donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW  
M. Stéphane DERRIVES donne procuration à M. Christian CHIAPELLA  
M. François BERGNA donne procuration à Mme Patricia PAUL  
M. Christophe LOPEZ donne procuration à M. Didier DERUPTY

**Absents excusés :**

Danièle KLINGLER, Geoffroy GONZALEZ, Michel CHAPUIS, Stéphane DERRIVES, François BERGNA, Christophe LOPEZ, Nadine CURNIER, Camille FELLER.

**Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**

**11 communes sont donc représentées.**

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et en particulier l'article relatif aux compétences communautaires en matière d'équipements sportifs d'intérêt communautaire ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2022-47 en date du 24 mars 2022 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « *équipements sportifs* » ;

**CONSIDERANT** que la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure souhaite développer l'offre en termes d'équipements sportifs sur le territoire ;

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20250624-59-2025-DE  
Date de réception préfecture : 03/07/2025

**CONSIDERANT** la volonté de réhabiliter le stade Alain Prieur avec une pelouse synthétique, un remplissage en noyau d'olive et un éclairage LED ;

VU le plan de financement établi tel que proposé ci-dessous :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>				
<b>REHABILITATION ET CREATION D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES</b>				
<b>Objet de la dépense</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>Financement</b>	<b>€ HT</b>	<b>%</b>
Réhabilitation du stade de football	815 523 €	Conseil Région Sud	325 390 €	40 %
		Conseil Départemental	127 028 €	16 %
		Etat	200 000 €	24 %
		Auto-financement	163 105 €	20 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>815 523 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>815 523 €</b>	<b>100 %</b>

Ceci exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :**

- D'approuver le plan de financement relatif à la réhabilitation du stade de football de Forcalquier tel que proposé ;
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des organismes dans le respect de l'enveloppe globale ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 25  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,  
David GEHANT



Acte publié le :